

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/10/2020 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 09/10/2020 **Date d'affichage :** 09/10/2020

L'an deux mil vingt, le 14 du mois d'octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 22 / 23. **Votants :** 22 / 23.

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Garetti, Grillot, Héraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze, Vossier. Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Durand, Grillot, Juban, Liabeuf, Lopes, Miserolle, Mondon, Monterrat, Mourvillier.

Absent : Monsieur Crespo.

Excusé : /.

Procurations : /.

Madame Durand été désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n°1

Objet : Admission en non-valeur pour créance éteinte.

Rapporteur : Monsieur Grillot

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à signer la demande d'admission en non-valeur d'un montant total de 96.55 euros ainsi que tout document y afférent.

Imputation : 6542 : Créances éteintes.

Délibération n°2

Objet : Aménagement de Sainte-Thérèse : demande de subvention à la CAF.

Rapporteur : Monsieur Grillot

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) sollicite la CAF de la Drôme à hauteur de 50% pour les aménagements des locaux de Sainte-Thérèse comprenant notamment l'achat de mobiliers, de matériels et jeux pédagogiques. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet : Frais de fonctionnement des écoles.

Rapporteur : Monsieur Grillot.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (Par : Pour : 22 – Contre : 0 - Abstention : 0) fixent la participation des communes pour l'année 2019– 2020 comme suit :

- **940.00 euros pour un élève scolarisé à l'école maternelle,**
- **520.00 euros pour un élève scolarisé à l'école élémentaire,**

Ils chargent le Maire d'établir les titres de recettes sous l'imputation budgétaire 7488 et l'autorisent à signer les documents y afférents.

Délibération n°4

Objet : Réhabilitation de Sainte-Thérèse : Modifications des marchés de travaux.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 – Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les modifications des marchés et des lots n° 3 – 4 - 6 – 7 – 8 – 9 - 10.

Il autorise le maire à signer tout document afférent à cette demande.

Délibération n°5

Objet : Réhabilitation de Sainte-Thérèse : création d'un branchement.

Rapporteur : Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la création du branchement au réseau d'assainissement ainsi que le devis afférent dont le montant s'élève à 5 757.00 euros. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°6

Objet : Acquisition partielle des parcelles cadastrées section AT n° 87 et 88.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'acquisition des parcelles cadastrées AT n°87 et 88, conformément au prix communiqué par le notaire du vendeur. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document y afférent.

Délibération n°7

Objet : SIEH : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Peyrins (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) prend acte du « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019 ». Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°8

Objet : Droit de Prémption Urbain

Rapporteur : Monsieur Barneron.

Par référence au Code de l'urbanisme et Plan Local d'Urbanisme approuvé, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (UA) définies par le PLU.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette délibération qui sera conservée dans les registres.

QUESTIONS DIVERSES

Dates des futurs conseils municipaux en 2020 :

Le conseil municipal se réunira les 18/11 – 16/12.

Commission Communale des Impôts Directs :

Etablissement de la liste des titulaires et suppléants.

Appellation Côte du Rhône

Madame Mourvillier annonce que le Sénateur Mr Boucher et la députée Mme Anthoine seront présents sur son exploitation lundi 19 octobre. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la demande, faite par le Syndicat des vins du pays de la Drôme des Collines, de passer d'un vin de pays en appellation Côte du Rhône.

Service Minimum

Monsieur Ronze avait demandé qu'on puisse aborder le 'Service Minimum' au cours de ce conseil municipal.

Monsieur Barneron répond qu'il n'a pas souhaité l'inscrire à cette instance car ce dossier n'a pas été étudié en amont au sein du collectif d'élus.

Absentéisme COVID 19

On enregistre 5 agents absents dans les écoles.

Présentation de l'effet Covid sur les dépenses et recettes.

Rapporteur : Lionel Boudillon

Exposé de la lettre du groupe Casino

Monsieur Grillot présente la demande de Casino, ce groupe étant à la recherche de locaux d'une superficie de moins de 100m².

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Philippe BARNERON.

